

*Interpellation présentée par le député:  
M. Jean-Marie Voumard*

*Date de dépôt: 24 novembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite** **Coûts du CEVA: expliquer les divergences**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous le savons tous, même si certains feignent de l'ignorer, l'estimation des coûts de réalisation du CEVA sont sous-évalués. Et cette sous-évaluation ne se justifie pas par des surcoûts encore incertains, ou dépendant du seul écoulement du temps.

Il y a tout lieu de penser que ce sont bien des coûts d'ores et déjà certains qui sont encore dissimulés dans le seul but d'éviter une vague d'opposition avant le réel début des travaux, le coup de pioche du 15 novembre 2011 n'étant en réalité qu'un «coup de pub» du magistrat à la tête du DCTI.

Il n'en demeure pas moins que des députés soucieux du respect des droits démocratiques ne peu vent qu'être interpellés par certaines divergences, sachant que le Grand conseil puis les électeurs suite à un référendum avaient pu se prononcer sur une augmentation de budget de 107 millions, en novembre 2009.

Ainsi, dans son communiqué de presse du 29 octobre 2009 précédant ladite votation, le Conseil d'Etat indiquait:

«le budget du projet CEVA s'établit à 1,472 milliard de francs, **renchérissement inclus**, montant auquel il y a lieu d'ajouter 6 millions induits par les améliorations décidées depuis par le Grand Conseil lors du vote de crédit complémentaire».

**Il était ainsi question d'un coût de 1,478 milliard de francs, renchérissement inclus en octobre 2009.**

Dès lors, comment expliquer que le communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 octobre 2011 puisse indiquer:

«les coûts estimés des travaux sur le territoire suisse s'élèvent à **1'567 millions de francs - base octobre 2008 hors TVA**»

Alors même que le Conseil d'Etat s'exprime, un an après la date de référence retenue par la Confédération pour l'estimation des coûts du CEVA, la différence est ainsi inférieure de **89 millions**.

Au vu de ces divergences inexplicables, le Conseil d'Etat est invité à répondre à la question suivante:

*Comment le Conseil d'Etat pouvait-il estimer les coûts du CEVA à 1,472 milliard le 29 octobre 2009, alors que le Conseil fédéral les estimait, dans son communiqué de presse du 19 octobre 2011, à 1,567 milliard sur une base d'octobre 2008, hors TVA?*

Que le Conseil d'Etat soit d'ores et déjà remercié pour la réponse qu'il voudra bien donner à cette interrogation.